



## Trophée FF Kent 2026 Déclaration de pneumatiques

Epreuve :  Date

Pilote : nom, prénom

Voiture :  Pre-90  Pre-93

Set 1 neuf (> 3mm)	Nova	Avon	Hoosier
n° AVG	<input type="text"/>		
n° AVD	<input type="text"/>		
n° ARG	<input type="text"/>		
n° ARD	<input type="text"/>		

Set 2 usagé ( $\leq 3$ mm)	Nova	Avon	Hoosier
n° AVG	<input type="text"/>		
n° AVD	<input type="text"/>		
n° ARG	<input type="text"/>		
n° ARD	<input type="text"/>		

Set 3 usagé ( $\leq 3$ mm)	Nova	Avon	Hoosier
n° AVG	<input type="text"/>		
n° AVD	<input type="text"/>		
n° ARG	<input type="text"/>		
n° ARD	<input type="text"/>		

- Pas de limitation ni de déclaration de numéros pour les pneus Hoosier.
- Définitions : pneu « neuf » : profondeur du dessin > 3mm ; pneu « usagé » : profondeur du dessin  $\leq 3$ mm.
- Tous les pneumatiques neufs ou usagés destinés à être utilisés lors d'une épreuve doivent être déclarés au nom du pilote et de sa monoplace avec leurs numéros de fabrication auprès du CT. L'initiative de la déclaration et son exactitude sont de la responsabilité du concurrent.
- La conformité de la monoplace avec la déclaration peut être vérifiée à tout moment par le CT.
- Il est permis d'enregistrer au maximum 3 sets de pneumatiques par épreuve dont un seul peut être neuf.
- Un set neuf ne peut être déclaré et utilisé que si le précédent a été utilisé lors d'un minimum de 2 séances qualificatives et 4 courses au sein du Trophée FF Kent et/ou du Challenge FF Historic France.
- Il n'est pas permis de modifier la composition d'un set de pneumatiques sauf cas de force majeure.
- Aucune contrainte d'utilisation n'est imposée aux sets de pneumatiques déclarés « usagés » lors de leur enregistrement.